

**PROCÈS-VERBAL DE CARENCE DES REPRÉSENTANTS DES USAGERS POUR LE RENOUVELLEMENT
DU CONSEIL DU DÉPARTEMENT SCIENCES DU LANGAGE
En date des 10 et 11 décembre 2024 par voie électronique**

LA DOYENNE DE LA FACULTÉ DES HUMANITÉS

- Vu le code de l'éducation, et notamment ses articles L.719-1, L.719-2 et D.719-1 à D.719-40 ;
- Vu le décret n°2021-1206 du 20 septembre 2021 portant création de l'Université de Lille et approbation de ses statuts.
- Vu les statuts de la Faculté des Humanités ;
- Vu le règlement intérieur de la Faculté des Humanités et notamment son article 7 ;
- Vu l'arrêté n° 2024-014 relatif à l'organisation des élections aux conseils des départements de la Faculté des Humanités

Collège des usagers

Nombre de sièges à pourvoir : 3 titulaires + 3 suppléants

CONSTATE

Qu'aucune candidature n'a été déposée en vue de l'élection pour le renouvellement du collège des usagers au conseil du département Sciences du langage de la Faculté des Humanités.

Procès-verbal dressé et clos le 11 décembre 2024.

La doyenne de la Faculté des Humanités

Sophie AUBERT-BAILLOT

